

## Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 30 janvier 2014 portant communication sur le développement des réseaux électriques intelligents en basse tension

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCKETTE, président, Olivier CHALLAN BELVAL, Hélène GASSIN et Jean-Pierre SOTURA, commissaires.

### 1. Contexte

Les missions de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) la conduisent à accompagner l'évolution des réseaux électriques vers des réseaux électriques intelligents (ou « *Smart grids* »). Elle veille en particulier au bon fonctionnement et au développement des réseaux d'électricité au bénéfice des consommateurs finals et en cohérence avec les objectifs de la politique énergétique, notamment les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de la demande en énergie et de production d'énergie renouvelable.

La CRE mène depuis plus de quatre ans une réflexion sur l'évolution des réseaux électriques vers les *Smart grids*. Tout au long de sa démarche, elle a associé les différents acteurs des *Smart grids* en France : animation d'un site Internet et organisation de forums consacrés à ce thème, rencontre des collectivités territoriales en région et organisation d'ateliers de travail thématiques.

L'ensemble de ces travaux a permis d'identifier et d'analyser différentes questions liées à l'évolution des réseaux électriques en basse tension sur six thèmes :

1. L'insertion de la recharge des véhicules électriques aux réseaux électriques.
2. L'intégration des énergies renouvelables aux réseaux électriques en basse tension.
3. Les services que pourraient apporter le stockage d'électricité et les modèles d'affaires associés.
4. La gestion active de la demande.
5. Les spécificités des zones insulaires.
6. Les problématiques communes aux différents thèmes abordés.

### 2. Synthèse de la consultation publique

Ces travaux ainsi que les questions techniques, économiques et juridiques recensées par les acteurs lors de ces échanges ont été présentés dans le cadre de la consultation publique de la CRE sur le développement des réseaux intelligents, qui s'est déroulée du 4 novembre au 8 décembre 2013. Cette consultation publique a donné lieu à quatre-vingt-trois contributions : gestionnaires de réseaux, fournisseurs d'énergie, industriels et organisations associatives et syndicales. Avec vingt-deux réponses, la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics (parmi lesquels les syndicats départementaux d'énergie) est très importante.

La CRE publie aujourd'hui la synthèse des contributions des acteurs à cette consultation publique. Les observations et propositions des acteurs concernent l'ensemble des thèmes identifiés dans les travaux menés par la CRE.

### 3. Suite des travaux

Cette synthèse, de même que l'ensemble des travaux menés par la CRE sur les *Smart grids* depuis quatre ans, fait apparaître la nécessité d'évolutions juridiques, techniques et économiques pour permettre le déploiement à grande échelle des réseaux électriques intelligents, au bénéfice des consommateurs finals.

La CRE a d'ores-et-déjà pris en compte cette nécessité en mettant en place un cadre de régulation favorable à la recherche et au développement des *Smart grids*. Dans ses décisions tarifaires relatives aux tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité (TURPE), la CRE a mis en place un cadre visant à soutenir les travaux d'innovation des opérateurs. Elle a prévu de réaliser un suivi des travaux de recherche et développement (R&D) de RTE et ERDF visant à partager, avec l'ensemble des parties prenantes, les résultats des travaux menés. Il donnera lieu à la publication d'un rapport de la CRE tous les deux ans portant à la fois sur les moyens consacrés à l'innovation et sur les résultats des projets de R&D de RTE et ERDF, ainsi que le cas échéant sur les expérimentations menées par les autres gestionnaires de réseaux.

Par ailleurs, afin de répondre au besoin de visibilité exprimés par l'ensemble des parties prenantes, la CRE se donne comme objectif de définir, en 2014, des orientations à destination des acteurs régulés et des recommandations d'évolutions des cadres juridiques, techniques et économiques pour le développement des réseaux électriques intelligents en basse tension. Pour se faire, la CRE continuera à associer à sa réflexion les acteurs impliqués dans le développement des *Smart grids* en France.

Ces orientations et ces recommandations viseront à :

- favoriser le développement de nouveaux services pour les utilisateurs des réseaux de distribution en basse tension ;
- accroître la performance des réseaux en basse tension, en minimisant les coûts des gestionnaires de réseaux publics de distribution ;
- contribuer à la performance du système électrique ;
- développer un droit à l'expérimentation pour ouvrir, dans des conditions à déterminer, le cadre technique, économique et juridique actuel afin de tester de nouveaux modes de gestion et de modèles économiques.

À cet effet, la CRE appelle tous les acteurs concernés par le développement des réseaux électriques intelligents à poursuivre et amplifier le partage des retours d'expériences techniques, économiques et juridiques des démonstrateurs et projets dans lesquels ils sont impliqués.

Fait à Paris, le 30 janvier 2014

Pour la Commission de régulation de l'énergie,

Le président,

Philippe de LADOUCKETTE